



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Germain DUTON
Date de convocation : 20 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 41
Nombre de procurations : 06

Extrait n°CC-09-2021-162

Objet : Avancement dans l'ordre du tableau des Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGE, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Laura LITADIER épouse VILLET, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZEROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.
Arrivés en cours de séance : Gilbert COUTURIER, Olivier JEAN-DENIS, Félix ISMAIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joelle Christine LINORD à Maryse ALSIF, Sylvie PALCY à Jonathan THABAR, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Justin PAMPFILE à Olivier JEAN-DENIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Sylvie PALCY, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Jenny DULYS-PETIT, Danielle ABBOTT épouse NOMEI, Joël Christine LINORD, Giovanni WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L 2122-10, L 5211 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/1405029 C du 13 mars 2014 portant élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Considérant la démission de Monsieur Lucien SALIBER, conseiller communautaire 4^{ème} vice-président de CAP Nord Martinique par courrier du 22 juillet 2021 ;

Considérant le décès de Monsieur Norbert MONSTIN, conseiller communautaire 5^{ème} vice-président de CAP Nord Martinique le 18 septembre 2021 ;

Considérant la vacance des postes de 4^{ème} Vice-Président et 5^{ème} Vice-Président ;

Considérant que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, de vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif de l'assemblée délibérante, arrondi à l'entier supérieur. ($53 \times 20\% = 10,60$ soit 11). Dans le cas de CAP Nord Martinique, le Bureau Communautaire ne peut excéder 11 vice-présidents ;

Considérant que toutefois, l'organe délibérant peut à la majorité des 2/3 fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de son propre effectif et le nombre de 15 vice-présidents. ($53 \times 30\% = 15,90$ soit 15). Dans le cas de CAP Nord Martinique, le Bureau Communautaire ne peut excéder 15 vice-présidents ;

Considérant la nécessité de statuer sur l'ordre du tableau et la composition du Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

DECIDE**Article 1 :**

De l'avancement dans l'ordre du tableau des vice-présidents et de l'élection d'un 14^{ème} vice-Président et d'un 15^{ème} vice-Président.

Le tableau des vice-présidents est le suivant avant l'élection du 14^{ème} vice-président et du 15^{ème} vice-président :

1 ^{ère} Vice-présidente	Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS
2 ^{ème} Vice-Président	M. Frédéric BUVAL
3 ^{ème} Vice-Président	M. Christian RAPHA
4 ^{ème} Vice-Président	M. Thierry MARECHAL
5 ^{ème} Vice-Président	M. Félix ISMAIN
6 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Baptiste ROTSEN
7 ^{ème} Vice-Président	M. Sainte-Rose CAKIN
8 ^{ème} Vice-Président	M. Maurice BONTE
9 ^{ème} Vice-Président	M. Charles CARISTAN
10 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Annick COMIER
11 ^{ème} Vice-Président	M. Jean-Louis MARIE-LOUISE
12 ^{ème} Vice-Présidente	Mme Chantal MAIGNAN
13 ^{ème} Vice-Président	M. Giovanni WILLIAM

L'ordre des conseillers délégués reste inchangé.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 46

Contre : 01

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 1^{er} octobre 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

